

Document stratégique régional
2025-2027

Région académique : MAYOTTE



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Introduction de Monsieur Jacques MIKULOVIC, recteur de la région académique de Mayotte

Rattachée à une académie comptant 117 000 élèves sur un territoire de 375km², le périmètre d'intervention de la DRAJES de Mayotte est considérable. Aussi, au regard de la modestie de ses effectifs, la direction et ses équipes travaillent de façon continue et en synergie avec les autres services de l'Etat, les partenaires, les associations lui permettant de combiner ses actions.

La vitalité du développement des politiques de jeunesse, d'engagement et du sport est entretenue par des relations étroites et très régulières avec l'environnement professionnel. Dans ce cadre, ce document stratégique régional cherche à intégrer toutes les orientations partagées et concertées au sein des divers comités de pilotage, commissions, réunions d'échanges.

Aujourd'hui, l'activité de la DRAJES s'intègre dans la gestion de la crise post-cyclonique. Le territoire est encore loin d'être relevé et en état de fonctionner sur tous les plans, où les besoins restent permanents, deviennent parfois structurels.

L'année 2024 aura été une année marquante, débutée par une crise de l'eau doublée d'une crise sociale paralysant l'ensemble de l'île, et terminée par le passage du cyclone Chido. A ce titre je tiens à remercier les équipes de la DRAJES qui sont restées mobilisées sur le territoire dès lors qu'elles le pouvaient pour prêter main forte à l'Académie et accompagner les collègues en difficulté.

La DRAJES a également activement participé à la préparation de la rentrée scolaire en travaillant à la reprise des activités pour les jeunes. Elle a mobilisé les moyens du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative qui a pu réagir rapidement pour permettre le maintien des activités. Les attentes y sont nombreuses et variées.

La préparation de ce document stratégique régional est donc le fruit naturel de toutes les interactions entre les équipes de jeunesse et sport et leurs homologues.

La crise aura même eu effet d'accélérateur pour certaines étapes désormais franchies, comme le lancement du Service civique écologique sur le territoire, la revue des équipements sportifs communaux et scolaires. Cela a permis de préparer des étapes ultérieures en matière de continuité éducative indispensable à Mayotte.

Ce document stratégique reflète ainsi les multiples réflexions qui ont eu lieu face aux fragilités révélées brutalement par Chido et révèle l'effort collectif de stabilisation des orientations en matière de jeunesse, sujet éminemment prioritaire dans le 101^{ème} département de France.

Sommaire

- 1 - Introduction sur la région académique
- 2 - Actualisation des éléments de diagnostic
- 3 - Axes thématiques du DSR
 - 3.1 - Axe 1 : Les complémentarités éducatives
 - 3.2 - Axe 2 : L'engagement et l'autonomie des jeunes
 - 3.3 - Axe 3 : Le soutien à la vie associative
 - 3.4 - Axe 4 : Le développement des pratiques sportives
 - 3.5 - Axe 5 : Le régalien et l'éthique
- 4 - Axe libre : thème à l'initiative de la région académique

1. Introduction

Depuis 2021, le territoire de Mayotte est devenu un sujet récurrent au plan national en raison des multiples perturbations qu'il connaît. Ce territoire devenu département en 2011 connaît une progression difficile dans le droit commun, bousculé par son contexte diplomatique voire géopolitique. Un territoire où malheureusement les premiers éléments qui en ressortent sont la précarité de la population, la violence, la vie chère, le manque d'infrastructures et l'absence d'avenir pour de nombreux jeunes pour lesquels la trajectoire de formation s'arrête à la majorité faute de situation régulière. C'est donc avec tous ces paramètres, qui ne doivent pas faire oublier les atouts pour autant, que l'Académie au sein de laquelle la DRAJES œuvre doit déployer ses orientations politiques, lesquelles nécessitent une adaptation permanente à une réalité mouvante.

Pour rappel, la DRAJES de Mayotte mobilise le niveau départemental et le niveau régional au sein d'une région mono-académique. Par conséquent, les deux autorités locales dont elle relève sont le Recteur et le Préfet de département pour les compétences qui reviennent à ce dernier selon le protocole initial de répartition.

La proximité des actions conduites par l'Académie et les services préfectoraux intègre de fait les activités de la DRAJES et le partage des informations quant aux différentes concertations et partenaires avec le tissu associatif local .

Une marge de progrès subsiste dans la visibilité et la connaissance du rôle de la DRAJES, mais cet écart se resserre au fur et à mesure des moyens de mis à sa disposition tels que facebook pour atteindre plus facilement son public. Aussi, si l'on peut regretter le manque de visibilité de la DRAJES sur le site de l'Académie, l'acculturation globale relative aux dispositifs qu'elle déploie ainsi qu'au rôle de l'Agence nationale du Sport, de l'Agence de Service civique, des instances de gouvernance autour des politiques de jeunesse et sport est désormais majoritairement effective.

2. Actualisation des éléments de diagnostic territorial sur le champ JES

- **Caractéristiques macro de la région : mono ou pluri-académique, nombre de départements ...**
 - Mayotte est un département d’Outre-Mer mono académique de 374km² comptant, 17 communes 5 intercommunalités et un peuplement de 321 000 habitants au 01/01/2024¹
 - Le taux de fécondité est de 4,3 enfants par femme, générant une moyenne d’âge de la population de 23 ans.
 - Mayotte se caractérise une densité de 805 hts/ km²
 - De forts flux migratoires :
 - 50% d’étrangers (1/3 des étrangers sont nés à Mayotte)
 - Une importante immigration clandestine
 - **77% de la population vit sous le seuil de pauvreté**
 - **Un fort taux d’habitat indigne** : 40% de logements en tôle et 30% de logements sans eau
 - **Santé :**
 - Une surmortalité en comparaison de l’âge
 - Des problèmes liés à l’appareil circulatoire (fragilité cardiaque) et aux cancers
 - Des problèmes d’obésité : de 15,3 % chez les 15 – 29 ans
 - Des problèmes de diabète
 - Addiction, handicap
 - **Des problèmes de délinquance et d’insécurité :**
 - Infractions violentes : taux de 1,2 contre 0,2 pour 1000 habitants en métropole
 - Cambriolages : 23,5 contre 7 pour 1000 habitants en métropole
 - **À Mayotte, six adultes sur dix sont en difficulté à l’écrit en langue française² :**
 - **Données de scolarité de l’Education nationale :**
 - 81% des 18 ans au plus scolarisé
 - 115 959 élèves dans le public en 2024 contre 107 483 en 2021 (+ de 36 % de la population) :

¹ Insee, statistiques, chiffres clés parus le 24/10/2024

² Insee, enquête IVQ 2012.

- 1er degré : 63 766 élèves
 - 2nd degré : 50 291 élèves
 - 221 écoles publiques du 1er degré
 - 13 circonscriptions du 1er degré + circonscription dédiée à l'ASH
 - 11 lycées publics + 1 lycée privé sous contrat
 - 22 collèges publics
 - Territoire totalement en REP/REP+
 - 104 écoles en moyenne en rotation scolaire
-
- **Une spécificité du territoire : présence d'écoles coraniques (absence de données sur leur nombre et leur fréquentation)**
 - **Taux d'emploi dans le secteur marchand : 14%**

Quelques données sur les caractéristiques de Mayotte

- Un patrimoine naturel encore exceptionnel et notamment le lagon cependant soumis à la pression de son exploitation
 - Mayotte est un territoire pluriculturel et plurilingue. le français langue officielle, cohabite avec deux langues vernaculaires principales le shimaoré et le kibushi
 - Un territoire sans transports collectifs, saturé par l'arrivage en masse de véhicule.
-
- **Chiffres et données clés sur le champ JES**
 - (Ex : % de jeunes, % de jeunes décrocheurs, ratio de volontaires civiques, taux licence sportive par catégorie, taux d'équipement sportif, ...) avec une nuance par département en cas de situation contrastée
 - Jeunesse et Education Populaire :
 - Taux de chômage des 15-29 ans en % : *45 % en 2019*
 - Taux de NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) en % : nd
 - En 2012, parmi les 15 ans ou plus, un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé (contre moins de 2 % en France métropolitaine)³
 - 56 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité n'ont obtenu aucun diplôme qualifiant (19 % en France métropolitaine)³
 - Vie associative :
 - Nombre d'associations en activité : *4 375 (mais seulement 90 dissolutions déclarées)*

³ Source : INSEE Première n°1488 – Février 2012

- Taux de création d'associations (% nouvelles associations sur le total) :
nd
- Engagement :
 - Nombre de volontaires accueillis en service civique : 679 (objectif à atteindre 2021 hors éducation nationale -370- et ministère de l'intérieur 200)
 - Nombre de jeunes participant aux séjours de cohésion SNU depuis 2021 : 828
- Sport ⁴ :
 - Taux de licences sportives : 13,59%
 - Taux de pratique sportive des 15-24 ans en % : *non connu*
 - 42 119 licenciés ⁵ :
 - 34,3 % de femmes (38,6% en France)
 - 13,6 licences/100 hab. (24,21% en France)
 - 3 disciplines regroupent 47,9% des licenciés :
 - 13 945 à la Fédération Française de Football
 - 3 817 à la Fédération Française de Handball
 - 2 425 à la Fédération Française de Basket-Ball
 - 381 clubs (110 licenciés en moyenne par club) ⁴ 3 sportifs en catégorie Espoir ⁶
 - 426 équipements sportifs en 2024 ⁷
 - 0,15% (0,42% en France)
 - 143 localisés dans les établissements scolaires
 - 76 terrains de grands jeux
 - 11 terrains de petits jeux collectifs
 - 114 terrains multisports / city-stades
 - 12 courts de tennis
 - 3 bassins de natation
 - 15 boudromes
 - 34 équipements de forme et de santé
 - 24 équipements d'athlétisme
 - Diplômes délivrés dans le champ du sport entre 2021 et 2024⁸ :
 - 11 CPJEPS animateur d'activités de vie quotidienne
 - 77 BPJEPS spécialité animateur
 - 31 BPJEPS spécialité éducateur sportif
 - 2 DEJEPS
 - 16 DEJEPS
 - 1 DESJEPS

⁴ FICHE RÉGIONALE DU SPORT 2024 - LA RÉUNION-MAYOTTE - INJEP

⁵ Source : INJEP-MEDES / Recensement des clubs sportifs 2022, réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports

⁶ Source : Ministère des sports, base de données PSQS (parcours et suivi quotidien du sportif), année 2018-2019

⁷ Source : Ministère des sports, Recensement des équipements sportifs.

⁸ Source : Ministère en charge de l'enseignement supérieur (diplômes STAPS) et Ministère en charge des sports (direction des Sports, FORÔMES) pour les autres diplômes professionnels du champ "sport et animation".

- 16 CC direction d'ACM
- Dans de nombreux clubs, il n'y a pas de paiement de cotisations par les adhérents, le matériel est fourni par le club et parfois également des collations.

- Moyens humains et financiers du réseau dans le champ JES

La DRAJES de Mayotte depuis 2021 a vu son effectif évoluer en légère hausse grâce à l'attribution par les deux directions du ministère de 2 postes de CEPJ et 1 poste de professeur de sport. Cela lui permet de déployer plus aisément les politiques publiques qu'elle a en charge. Néanmoins cet effectif reste insuffisant au regard des défis du territoire, de la croissance exponentielle de la population jeune et du très fort accompagnement nécessité par les associations qui se heurtent souvent au manque de compétences local.

Marquée par un turn over fréquent des agents et par le manque d'attractivité de Mayotte, la DRAJES ne compte qu'une seule jeune CEPJ et un collègue stagiaire CEPJ. Les autres cadres proviennent d'autres fonctions publiques ou sont contractuels et bien souvent ne connaissent pas les rouages institutionnels ni de programmation.

Le budget 2025, malgré les contraintes budgétaires nationales est bien maintenu et le projet phare de la délégation des jeux des jeunes a pu être maintenu avec une attribution de crédits de 250 000€ de la direction des sports.

Le complément habituellement apporté par le Ministère des Outre-mer est en revanche supprimé ce qui oblige la DRAJES à très fortement resserrer ses priorités d'octroi de subvention.

- Etat des lieux de l'intégration de la DRAJES à date et enjeux-clés associés

L'intégration de la DRAJES s'accomplit progressivement face aux enjeux de l'Académie, compte tenu du contexte qui connaît de nombreux ralentissements et plus encore suite au passage du cyclone Chido. Elle nécessite toujours d'affiner les enjeux communs et l'établissement d'organigrammes fonctionnels.

3. Axes thématiques du document stratégique régional JES

3.1 Axe 1 : Les complémentarités éducatives

Extrêmement important sur le territoire de Mayotte, le développement massif d'une offre d'activités diversifiées pour la jeunesse, est devenu une urgence pour agir sur les complémentarités éducatives et éviter le désœuvrement voire le laisser à l'abandon d'une partie de la jeunesse

3.1.1 Consolider la gouvernance de la continuité éducative à travers la mise en œuvre de PEDT

- **Action 1** : Poursuivre l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leur PEDT via la stabilisation des équipes, l'exécution d'une organisation formalisée, la mise en place d'un dialogue de gestion pour le suivi du nouveau fonds de soutien inscrit dans la loi programme
- **Action 2** : Elargir le périmètre d'intervention du PEDT à la tranche des 10-14 ans selon des modalités se rapprochant de la mise en œuvre des 2 heures de sport au collège
- **Action 3** : Coordonner les acteurs de la continuité éducative autour d'une vision commune pour une meilleure complémentarité entre les différents dispositifs

3.1.2- Augmenter la qualité de la prise en charge des mineurs en proposant des temps de formation continue aux organisateurs d'ACM, aux animateurs et aux directeurs, afin de garantir la sécurité des mineurs et la qualité éducative.

- **Action 1** : pérenniser et amplifier la journée des directeurs d'ACM
- **Action 2** : mettre en place des modules de formation pour les animateurs sur le cadre réglementaire des ACM, le projet pédagogique, le projet d'animation, la posture d'animateur, les besoins de l'enfant
- **Action 3** : mettre en place des modules de formation pour les organisateurs d'ACM, sur le cadre réglementaire des ACM, sur le projet éducatif et la procédure de télédéclaration.
- **Action 4** : Accompagner les communes vers la déclaration de leurs accueils

3.1.3- Encourager à optimiser les lieux d'accueil existants pour pallier le manque d'espaces d'accueil et à en créer

- **Action 1** : Diagnostic et observations in itinere des équipements publics ou privés sportifs, culturels et socioéducatifs
- **Action 2** : Identifier des sites naturels permettant de proposer des activités en plein air et de sports de nature

3.1.4 Valoriser la mise en œuvre des politiques publiques sportives dans le cadre périscolaire et extrascolaire.

- **Action 1** : S'appuyer sur le déploiement de l'aisance aquatique

- **Action 2** : S'appuyer sur le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour développer les habiletés motrices et gagner l'autonomie sur la voie publique en toute sécurité
- **Action 3** – Impliquer tous les collèges du territoire dans le dispositif 2HSC, tout en développant une offre d'activités ludiques et innovantes

3.2 Axe 2 : L'engagement et l'autonomie des jeunes

Parfois trop passive ou trop à l'étroit dans une réalité territoriale contrainte, la jeunesse de Mayotte doit pouvoir envisager son avenir via sa capacité à développer son sens critique, à vivre des expériences nouvelles, à renforcer sa curiosité, à s'informer et à s'exporter du territoire. Les dispositifs de l'engagement servent ces enjeux à condition d'être encore davantage consolidés pour la construction d'un véritable parcours de l'engagement citoyen et faire de la jeunesse une opportunité pour le développement de l'île.

3.2.1-Développer et diversifier le déploiement du Service civique

- **Action 1 :** Diversifier les missions en Service Civique en créant des opportunités dans le domaine du sport et de la santé, en déployant le Service civique à l'international en lien avec la commission de la jeunesse et des sports de l'Océan Indien
- **Action 2 :** Intégrer Mayotte parmi les territoires d'expérimentation du Service civique écologique au regard des enjeux post- Chido : déchets, eau, biodiversité et favoriser l'insertion professionnelle dans ce domaine
- **Action 3 :** promouvoir le service civique par des actions d'« aller vers », de communication via les réseaux suivis par les jeunes (Tik Tok...) , conclusion d'un partenariat avec le CRIJ et/ou la mission locale, s'appuyer sur le SNU pour diffuser l'intérêt du Service civique
- **Action 4 :** renforcer les moyens de suivi des Organismes Agréés comme des volontaires à travers la tenue régulière du comité de pilotage stratégique, la garantie de la formation des tuteurs et le contrôle rapproché des structures pour le respect de la réglementation dans la limite des moyens de la DRAJES

3.2.2- Contribuer au renforcement de l'information et de la mobilité des jeunes

- **Action 1 : Renforcer les outils de l'information jeunesse** de affirmer le rôle du CRIJ en tant que coordinateur du réseau Information Jeunesse ; développer le réseau Information Jeunesse ; pérenniser, enrichir et consolider la Boussole des Jeunes
- **Action 2 : créer le Comité Régional de MOBilité** pour renforcer la coordination entre les dispositifs de mobilité : promouvoir les programmes de mobilité européenne et internationale ; former les acteurs (structures, formateurs, etc.) ; optimiser la formation préparatoire au départ (apprentissage des langues).
- **Action 3 : Encourager les acteurs du sport à utiliser les dispositifs de mobilités :** prioriser les échanges basés sur de la formation des jeunes ; accompagner les associations sportives dans l'articulation des dispositifs de mobilité ; s'inspirer du principe de « Jumelage » pour l'appliquer aux échanges entre clubs ; identifier un acteur qui pourrait se positionner comme référent des mobilités à vocations sportives

- **Action 4 : Consolider la stratégie FEBECS en accentuant les volets éducatif et sportif** : s'appuyer sur le référent mobilité du Rectorat ; s'appuyer sur les ligues et comités (rendre leur avis obligatoire) et encourager le portage de projets.

3.2.3 - Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et d'insertion (mentorat, etc.)

- **Action 1 : Garantir un accompagnement optimal des jeunes** pour faciliter l'entrée en formation ; en individualisant l'accompagnement via le déploiement du dispositif SESAME et en déployant des actions d'information à destination des jeunes pour les sensibiliser à la filière animation insuffisamment prise en compte.
- **Action 2 : Développer et diversifier l'offre de formation** : identifier les besoins du territoire pour adapter les formations et ouvrir celles actuellement inexistantes localement ; soutenir le développement des diplômés fédéraux offrant des équivalences et inciter les OF aux formations spécifiques et complémentaires ; soutenir la montée en compétences des OF via un suivi rapproché en lien avec le cahier des charges d'habilitation
- **Action 3 : Accompagner la professionnalisation** : proposer un accompagnement complet favorisant l'insertion professionnelle notamment via le dispositif SESAME ; articuler les aides à l'emploi existantes (FONJEP/ ANS) ; promouvoir les groupements d'employeur et l'entrepreneuriat

3.2.4 Consolider le service national universel au sein du continuum de l'engagement

Rappel du contexte 2024 : 256 jeunes ont participé au SNU en 2024 avec 2 établissements engagés dans les CLE. En 2025, sont prévus 171 jeunes et 2 lycées également. Un vivier de tuteurs et de cadres formés a été constitué pour assurer la pérennité et la qualité de l'encadrement. Mayotte ne dispose que d'un seul centre SNU pendant la période scolaire, désormais sous tentes depuis le passage du cyclone Chido. C'est sur ce centre que repose l'ensemble du dispositif en temps scolaire, en internat en temps hors scolaire.

- **Action 1** : conformément à ce qui est défendu au titre de la mission Facon pour la reconstruction de Mayotte, il conviendra de maintenir le déploiement du SNU en CLE qui démontre une réelle réussite en impliquant le maximum d'établissements selon le budget accordé. L'intérêt en est qu'il embarque tous les élèves sans discrimination, ce qui est très impactant pour un territoire comme Mayotte
- **Action 2** : Travailler à l'attractivité du SNU : augmenter et diversifier les jeunes volontaires du Service National Universel ; renforcer les partenariats existants et prospecter de nouveaux partenaires (PJJ, structures pour les jeunes en situation de handicap, etc.) ; intensifier la communication
- **Action 3** : Elaborer une proposition réaliste pour la création d'un centre SNU en dur qui puisse fonctionner toute l'année et accueillir un maximum de classes avec une équipe d'encadrants pérenne et des moyens consolidés.

3.3 Axe 3 : Le soutien à la vie associative

À Mayotte, le tissu associatif joue un rôle essentiel dans la cohésion sociale et le développement local. Pourtant, il demeure hétérogène et souvent faiblement structuré, notamment dans le nord de l'île où les associations sont moins représentées. Le Guid'asso constitue un levier important pour informer, former et valoriser les bénévoles, mais un renforcement des compétences de ses membres est nécessaire.

3.3.1- Conforter la formation et le rôle des bénévoles sur le territoire

- **Action 1** : Mobiliser le Guid'asso en faveur de la formation des bénévoles pour l'ensemble du secteur associatif. Concernant le secteur sportif mobiliser les ligues et comités.
- **Action 2** : A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat proposer une journée des bénévoles avec des stands d'informations et des témoignages en partenariat avec le Guid'asso et les partenaires associés
- **Action 3** : Développer un plan de valorisation du bénévole sportif (communication réseaux, remise de récompenses, témoignage, jury)
- **Action 4** : Dynamiser la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr en accentuant la communication auprès des structures, en orientant les structures sur ce mode de mobilisation des bénévoles (les structures passent principalement par les réseaux sociaux et le bouche à oreille), s'appuyer du réseau Guid'asso pour développer le bénévolat de compétences et sa mobilisation sur la plateforme

3.3.2- Contribuer au renforcement et à la structuration du tissu associatif

- **Action 1** : Travailler auprès des associations sur l'émergence et/ou la formalisation du projet associatif (apprentissage du mode projet et de l'anticipation).
- **Action 2** : Lutter contre les inégalités territoriales (les associations du Nord sont moins représentées et structurées que dans le reste du territoire)
 - Renforcer la présence des acteurs de l'appui du Guid'asso dans le nord de l'île (permanences)
 - renforcer l'accompagnement réalisé par le DDVA
 - maintenir les critères de priorités dans les AAP
- **Action 3** : Encourager la Constitution d'un CRAJEP
 - Pour une représentation institutionnelle, créer une dynamique sur le territoire
 - Pour mener une réflexion collective, mutualisation d'outils, des moyens humains et matériels, partage des compétences
 - Pour déployer des actions et formations collectives

3.3.3- Renforcer les missions des acteurs du Guid'asso

- **Action 1** : Formations des acteurs de l'appui pour monter en compétences
- **Action 2** : Production d'un plan de formation annuel pour les associations accompagnées
- **Action 3** : Mise en place d'outils de suivi et d'évaluation pour les co animateurs, les acteurs de l'appui et les associations accompagnées
- **Action 4** : Intégrer de nouvelles associations en fonction des labels et compétences spécifiques dans le guid'asso
- **Action 5** : Encourager les actions, événements collectifs (forums des associations départementaux)

3.4 Axe 4 : Le développement des pratiques d'activité physique et sportives

3.4.1 - Favoriser l'inclusion des publics les plus éloignés de la pratique (femmes, personnes en situation de handicap,...)

- **Action 1** : Accompagner les associations dans l'identification des freins à l'inclusion (humain, formation, matériel, accessibilité...) en s'appuyant sur des acteurs clés dans ces domaines (féminisation, égalité, handicap...)
- **Action 2** : Favoriser les publics éloignés en axes prioritaires des différents appels à projet
- **Action 3** : Faciliter l'acquisition d'équipements et de matériels spécifiques
- **Action 4** : Intégrer des modules spécifiques dans les différentes formations proposées

3.4.2 - Poursuivre la montée en puissance du Pass'Sport par le renforcement du partenariat local

- **Action 1** : Travail étroit avec l'Université de Dombéni et le CROUS
- **Action 2** : Sessions de sensibilisation spécifiques auprès des fédérations et structures sous-représentées (LSM)
- **Action 3** : Communication via Pronote, réunions parents-professeurs et mobilisation de la Fédération des Parents d'Élèves
- **Action 5** : Mettre en place des formations pour les relais locaux
- **Action 6** : Relance des allocataires éligibles avec la CSSM (CAF Mayotte)

3.4.3- Rattrapage territorial par la rénovation, la mise aux normes et l'amélioration des équipements sportifs

- **Action 1** : Etablir un maillage territorial homogène via une cartographie à partir du RES et d'un travail de priorisation
- **Action 2** : Améliorer l'ouverture des équipements sportifs scolaires aux clubs
- **Action 3** : Accompagner la programmation d'investissement sur les équipements à rénover, améliorer, voire reconstruire
- **Action 4** : Créer des équipements pour diversifier l'offre de pratique (vestiaires, bassins de baignade, pratiques sportives peu développées, sports de sable)
- **Action 5** : Accompagner la montée en compétences des porteurs de projet par la formation et l'acquisition/création d'outils de gestion des installations tant sur la gestion des plannings de mise à disposition, la gestion des RH pour l'entretien et la surveillance, que sur la maintenance des équipements

3.4.4- Faciliter l'appropriation du Projet Sportif Territorial par les acteurs comme outil de structuration du sport sur le territoire

- **Action 1** : Réinterroger les actions du PST en tenant compte des changements dus au cyclone Chido et les priorités et établir un rétroplanning pour leur mise en œuvre.
- **Action 2** : Définir les outils spécifiques à chacune des actions pour mobiliser les acteurs du déploiement : Appels à Projets (AAP), Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), ajout de priorités sur des AAP existants, sollicitation directe des porteurs potentiels etc.
- **Action 3** : Mettre en œuvre les 3 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Financement (CPOF) par an.

3.4.5 - Accompagner les ligues et comités à la professionnalisation pour un impact significatif sur la structuration globale du mouvement sportif.

- **Action 1** : Prioriser les Ligues et Comités sur les aides à l'emploi
- **Action 2** : Favoriser les échanges avec les fédérations nationales sur du cofinancement des postes
- **Action 3** : Les soutenir sur la phase de pérennisation du poste et notamment dans la définition d'un modèle économique
- **Action 4** : Encourager les Ligues / Comités à la mise à disposition de salariés auprès des clubs en incapacité d'un recrutement propre

3.5 Axe 5 : Le régalien et l'éthique

Sous l'autorité du préfet de département, la DRAJES assure le déploiement du plan ICE dans les domaines qui lui reviennent. A noter que toutes les actions projetées dépendent totalement de la capacité des effectifs aujourd'hui fortement contraints : l'adjoint cheffe du pôle sport a été positionnée sur le corps d'IJS, l'ICE se rajoute à une multiplicité de responsabilités. La difficulté d'accès à la formation de contrôle freine considérablement la mobilisation des agents du service pour déployer le plan ICE.

3.5.1- Garantir un cadre sécurisé des ACM (taux de contrôle, honorabilité, mesures de police administrative, etc.)

- **Action 1** : Incitation des collectivités au développement des ACM déclarés dans le cadre de leur Pedt
- **Action 2** : Améliorer la qualité de saisie des identités des animateurs par les organisateurs afin de réduire le nombre d'AIA
- **Action 3** : Amélioration du contrôle/évaluation des formations BAFA/BAFD

3.5.2 Garantir un cadre sécurisé pour la pratique sportive (dopage, trafics, inspection contrôle, habilitations...)

- **Action 1** : Développement du PSC1 en milieu sportif
- **Action 2** : Accentuer le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives relatif à la plongée et aux activités nautiques
- **Action 3** : Renforcer le contrôle pédagogique des diplômés JS et déployer la mission de contrôle de l'apprentissage

3.5.3 Prévenir les violences et toute forme de discriminations dans le sport, protéger les pratiquants

- **Action 1** : Prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport en accentuant les sensibilisations/formations des acteurs
- **Action 2** : Prévention des violences et lutte contre les discriminations en soutenant :
 - les actions d'échanges inter-villages (stages sportifs, regroupement, fusion de clubs) afin de décroiser les villages et réduire les tensions entre jeunes
 - la formation des éducateurs à la médiation, à la gestion des conflits
 - prioritairement toutes les actions permettant le développement de la pratique sportive féminine (création de vestiaires, créneaux adaptés...)

3.5.4 Garantir le bon usage des subventions et le respect des dispositifs légaux applicables aux intervenants

- **Action 1** : Renforcer l'ICE dans le suivi et l'accompagnement des associations subventionnées (contrôle de l'emploi des subventions)

- **Action 2** : Cibler les contrôles des organismes d'accueil de VSC liés aux alertes de non-paiement de la prestation de subsistance
- **Action 3** : Déployer un plan de contrôle des établissements d'activités physiques et sportives susceptibles de rémunérer des éducateurs sportifs sans carte professionnelle

4. Axe libre : thème à l'initiative de la région académique

Les axes de travail spécifiques de la DRAJES de Mayotte pour adapter les orientations Jeunesse et Sports sont nombreux et ne peuvent être tous présentés dans cet axe libre. Il est proposé de valoriser deux champs importants de développement sur le territoire répondant la nécessaire homogénéité de Mayotte vis-à-vis du reste du territoire national et qui impactent l'académie et l'économie du territoire.

4.1 – La promotion et le développement des Sports de Nature

Exploiter les Sports de Nature terrestres et nautiques à la fois comme levier éducatif, transgénérationnel et comme filière écotouristique respectueuse des milieux naturels notamment dans un contexte post-cyclonique

- **Action 1** : Faire évoluer le Code du Sport, pour permettre l'installation d'une commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) à Mayotte
- **Action 2** : Sensibiliser les élus à la réglementation ainsi qu'aux impacts économiques, sociaux et environnementaux
- **Action 3** : Poursuivre les formations à la conception et la mise en œuvre de projets territoriaux du développement maîtrisé des sports de nature (*CNFPT, PRNSN*)
- **Action 4** : Déployer la cartographie des ESI terrestres et nautiques
- **Action 5** : Favoriser le balisage et la signalétique normés des sentiers, leur entretien et nettoyage par des chantiers d'insertion
- **Action 6** : Encourager le développement de bases nautiques et la pratique fédérale du Canoë-kayak en mer
- **Action 7** : Mener un travail en collaboration étroite avec le Rectorat sur la valorisation des filières professionnelles des métiers de la mer et du lagon

4.2- Le déploiement d'un plan natation

Dans la continuité de la prévention des noyades et afin de permettre à l'Académie de Mayotte de répondre aux fondamentaux en matière de savoir nager, le déploiement d'un plan natation partenarial et transversal s'avère indispensable, en exploitant le contexte offert par le lagon

- **Action 1** : Sensibilisation des collectivités au cadre législatif et règlementaire de la baignade via des temps de séminaire aux élus et de formation auprès des agents des collectivités
- **Action 2** : Déploiement des équipements avec la mise en usage en 2025 du premier bassin flottant de Mayotte financée par l'ANS, d'un travail partenarial sur la création d'une piscine de 25m avec le RSMA, et du déploiement de poste de secours sur les plages les plus fréquentées, incluant l'installation d'une signalétique de plage.

- **Action 3** : dans le secteur de la formation, renforcer les liens avec la sécurité civile sur le déploiement des BNSSA, accompagnement à la mise en œuvre d'un BP AAN sur Mayotte ou aide à la mobilité sur CREPS La Réunion)
- **Action 4** : travailler à l'attractivité du marché via des actions soutenant l'emploi et les capacités de recrutement dans le domaine de la natation et du sauvetage sportif